



Pauvreté : une définition limitée, une politique à revoir

par Philippe DEFEYT¹ et Anne-Catherine GUIO² – Mars 2011

INTRODUCTION

Fin 2000, les pays européens ont adopté une nouvelle norme – commune à tous les pays – pour définir la pauvreté. L'application de cette norme européenne a suscité une surprise en Belgique : (environ) deux fois plus de pauvres que ce qu'on pensait jusque là. Depuis 2000, la proportion de pauvres est restée proche de 15%.

Suivant la norme européenne est considérée comme pauvre toute personne qui vit avec moins de 60% du revenu médian national. Concrètement, en Belgique, est considérée comme pauvre une personne seule qui vit avec moins de 966 €/mois (revenus de 2008), un couple avec deux jeunes enfants qui gagne moins de 2.029 €/mois. Ces seuils permettent de définir la proportion de personnes qui vivent dans un ménage sous le seuil de pauvreté en distinguant les personnes et/ou les ménages suivant différents critères (par âge, en fonction du type de ménage, en fonction du degré de participation au marché du travail, etc.).

Faut-il rappeler ici que la plupart des minima sociaux sont inférieurs au seuil de pauvreté ? C'est, par exemple, le cas du revenu d'intégration, comme le rappelle le tableau suivant.

Seuil de pauvreté et RIS – en €/mois – moyennes de 2008

	Seuil de pauvreté	RIS	En %
Isolé	965,6	697,7	72,3%
Couple	1448,4	930,3	64,2%

Source : EU-SILC-EUROSTAT - Calculs : IDD

Le tableau ci-après détaille la proportion de personnes vivant dans des ménages sous le seuil de pauvreté pour l'année 2009 en fonction du genre et de l'âge. D'autres catégorisations sont données à l'Annexe 1.

Note méthodologique : Les seuils ci-dessus et le tableau ci-après sont basés sur les résultats de l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC)³.

BUT ET DESCRIPTION SOMMAIRE : EU-SILC (European Union – Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête sur les revenus et les conditions de vie : elle constitue un outil important permettant de dresser, aux niveaux belge et européen, un état des lieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'objectif de cette

¹ Économiste à l'Institut pour un Développement Durable

² Économiste. Anne-Catherine Guio s'exprime ici à titre personnel.

³ Voir sur le site de l'INS : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/index.jsp

enquête est de mettre en place un cadre global pour la production récurrente d'informations statistiques 'communautaires' concernant l'évolution des revenus et des conditions de vie (EU-SILC) ; elle recèle des données cohérentes, tant longitudinales que transversales, sur les revenus et la pauvreté (niveau, composition...), aux échelons à la fois national et européen.

POPULATION ÉTUDIÉE : Les ménages privés.

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES ET TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : Entretien en face-à-face assisté par ordinateur (CAPI, Computer Assisted Personal Interview).

TAUX DE RÉPONSE : 64%.

PÉRIODICITÉ : Annuelle.

Taux de pauvreté en fonction du genre et du statut, 2009

	Flandre	Wallonie	Belgique
Sexe			
Homme	9,2	16,2	13,4
Femme	11,1	20,5	15,7
Total	10,1	18,4	14,6
Statut			
Travailleur	3,2	6,3	4,6
Chômeur	19,0	40,0	33,4
Pensionné	17,0	18,6	17,8
Autre inactif	18,2	29,5	25,5

Source : SILC-DGSIE

SAVOIR DE QUOI ON PARLE ET MULTIPLIER LES POINTS DE VUE

Les seuils de pauvreté qui permettent de construire ce genre de tableaux ont le mérite d'être faciles à comprendre. Mais n'est-ce pas là une approche réductrice de la réalité et de sa complexité ? Cette note a précisément pour objet de montrer l'urgence qu'il y a au niveau belge d'étendre les mesures pour éviter les erreurs de diagnostic sur le pourcentage total et les groupes-cibles et ainsi éviter le "ressassement" d'estimations qui sont souvent mal comprises et de toute manière fort limitées.

Il ne s'agit pas simplement de se donner bonne conscience en présentant toute une batterie d'indicateurs mais bien de réellement en tirer les conclusions qui s'imposent et de nuancer véritablement les enseignements tirés de la seule approche monétaire et ainsi prendre en compte l'hétérogénéité et la complexité de la problématique de la pauvreté pour en tirer des enseignements politiques.

En ce sens, cette note s'inscrit dans un ensemble de réflexions et de travaux, en Belgique et ailleurs, qui "revisitent" la définition de la pauvreté.

Les Etats-Unis aussi changent (partiellement) leur approche

« America's official poverty measure is (very simple). Developed in the 1960s, the poverty threshold represents the basic cost of food for a household, multiplied by three. A family is judged to be poor if its pre-tax income falls below this threshold. But the official measure provides only a blurry picture. (...)

The "supplemental poverty measure" (SPM) will not replace the official one, which is used to determine eligibility for government programmes. Rather, census officials hope the new indicator will provide a better understanding of America's poor, by measuring both the needs of families and the effect of government help. The SPM estimates the cost of food, clothing, shelter and utilities, then adds a further 20% for other expenses. This threshold is adjusted for the cost of living in different regions and for whether a family owns or rents its home. To assess a household's ability to pay for basic expenses, the SPM counts cash income as well as food stamps, tax credits and other government support, minus tax payments, work expenses and out-of-pocket medical costs. »⁴

⁴ « Defining poverty – Measure by measure », The Economist, January 22nd 2011 (voir : http://www.economist.com/node/17961878?story_id=17961878)

LES LIMITES DE L'INDICATEUR MONETAIRE

Commençons par présenter les limites de l'indicateur monétaire de seuil de pauvreté.

Premier constat. L'estimation des revenus, est donc du seuil de pauvreté, est biaisée : sont peu ou pas pris en considération les revenus apportés sous forme d'avantages en nature⁵, n'est pas prise en compte la valeur économique du logement dont on est propriétaire et les revenus de la propriété⁶, voire d'autres revenus, sont d'évidence sous-estimés. Cette estimation souffre en plus des limitations de toute enquête (surtout quand les taux de réponse diminuent) : manque de précision due aux tailles d'échantillons (surtout pour certaines sous-populations), absence dans l'échantillon des personnes les plus précarisées, de celles qui n'ont pas de domicile fixe, non prise en compte des ménages collectifs (homes, prisons...), etc.

Comment expliquer autrement, par exemple, l'augmentation de 7,5% du seuil de pauvreté entre 2007 et 2008, augmentation en décalage par rapport à d'autres sources d'informations ? Entre 2007 et 2008, le revenu disponible moyen par unité de consommation a en effet augmenté de 4,4% seulement (estimation IDD).

Autre illustration des limites de ce genre d'enquêtes. Le graphique reproduit à l'Annexe 2 illustre les difficultés de mesure du revenu pour une proportion importante des ménages qui ont un revenu proche de 0, voire négatif. Ces ménages ont en effet un taux de déprivation matérielle nettement moins élevé que des ménages qui ont pourtant un revenu plus élevé, ce qui soulève un doute sur la qualité de leurs données de revenu. Une analyse plus approfondie des données montre qu'il s'agit de personnes pour qui la mesure du revenu est difficile : soit des indépendants, soit des ménages dont l'ajustement annuel d'impôt a été très important ou des ménages qui n'ont aucune source de revenu enregistrés.

Les graphiques reproduits à l'Annexe 3 incitent également à la prudence, à la fois parce que le rapport revenu médian / revenu moyen connaît des variations d'une année à l'autre (au sein de la même enquête SILC) et parce que l'écart entre le revenu moyen estimé par SILC et le revenu disponible moyen calculé par le Bureau fédéral du Plan est important et varie dans le temps. Les seules différences méthodologiques (au demeurant importantes⁷) ne peuvent expliquer ces écarts et ces variations.

Note méthodologique : Les revenus moyens et médians dits équivalents tiennent compte des unités de consommation, estimées ainsi (norme OCDE adaptée) : un adulte vaut une unité de consommation (UC), tout adulte supplémentaire de 16 ans et plus vaut 0,5 UC et tout jeune de moins de 16 ans vaut 0,3 UC. Pour l'approche macroéconomique, le revenu moyen par UC est une estimation.

Deuxième constat. Il n'est pas ou pas assez tenu compte d'autres aspects qui déterminent le niveau de vie effectif. Par exemple : les ménages endettés peuvent gagner plus que le seuil de pauvreté mais n'avoir que quelques centaines d'euros par mois pour vivre. D'autres ménages sont considérés comme pauvres mais bénéficient d'un logement social, du tarif social pour l'électricité et le gaz, d'interventions du CPAS pour la scolarité de leurs enfants, etc., ce qui leur permet d'atteindre un niveau de vie supérieur à celui d'autres ménages de même composition et de

⁵ Notons que, désormais, l'avantage apporté par une voiture de fonction/de société est pris en considération pour calculer le revenu médian.

⁶ L'impact de la prise en compte du loyer imputé dans le revenu disponible sur le calcul du taux de pauvreté a été exploré par Hannele S. et Veli-Matti T. (2010) "The distributional impact of imputed rent in EU-SILC", Eurostat methodologies and working papers.

⁷ Par exemple, la Comptabilité nationale intègre les revenus imputés liés à la possession d'un logement, ce que ne fait pas (encore) l'enquête SILC.

revenus équivalents.

D'une manière générale, peut-on considérer et traiter de la même manière des personnes à petits revenus qui sont propriétaires d'un logement payé et celles qui sont locataires ? Celles qui sont locataires dans un logement social et celles qui le sont dans le privé (une différence de 200 €/mois de loyer n'est pas rare) ?⁸ Celles qui bénéficient d'aides diverses (ex : le tarif social pour l'énergie) et celles qui n'en bénéficient pas ou moins ? Des personnes qui sont sous le seuil de pauvreté pour quelques mois et celles qui le sont depuis très longtemps ? Une maman élevant seule deux enfants, locataire et aux revenus fluctuants avec un couple de pensionnés propriétaire de son logement et dont la pension est garantie ?

D'AUTRES APPROCHES

Conscients que ce seul indicateur monétaire limitait la vision sur la pauvreté et la précarité, des chercheurs, des ONG... ont exploré d'autres approches.

LE BUDGET STANDARD OU MINIBUDGET

La première vise à estimer le montant d'un *budget minimal* pour vivre "une vie digne". Ce n'est que récemment que des initiatives dans ce sens ont été prises en Belgique (même si des tentatives ont été faites dans le passé). Ce type de démarche existe dans de nombreux autres pays, selon des méthodes assez variables. Cette approche nécessite deux étapes. Il faut d'abord définir un panier de biens et services très précis (tant en quantité qu'en qualité), considérés comme nécessaire pour mener une vie digne en Belgique. Ce panier dépendra évidemment de critères objectifs (par exemple la présence ou pas d'enfants scolarisés) mais aussi d'appréciations normatives. Ensuite, il faut collecter le prix de ces différents biens et services afin de pouvoir estimer la valeur monétaire du panier de biens et services choisis et ainsi déterminer de combien différents types de ménage ont besoin pour vivre.

C'est le Centrum voor Sociaal Beleid (Université d'Anvers) qui a récemment relancé cette démarche pour la Flandre, en collaboration avec la « Katholieke Hogeschool Kempen ». On trouvera en haut de la page suivante un tableau extrait de l'actualisation en décembre 2010 de leurs travaux antérieurs⁹.

Ces données, comme d'autres, montrent l'intérêt de distinguer les ménages en fonction de diverses caractéristiques (principalement pour ce qui est du logement).

Qui dit Budget standard (ou Minibudget), dit aussi que les budgets ainsi définis peuvent être différents d'une région (voire sous-région) à l'autre, parce que les approches normatives sont différentes et/ou parce que des conditions objectives le sont également. Par exemple : les loyers peuvent être, toutes choses égales par ailleurs, plus ou moins élevés, comme peuvent l'être les interventions publiques (par exemple en matière de loyers, de soins aux personnes âgées, de coûts de scolarité).

⁸ Un indicateur de coût du logement défini sur les mêmes données EU-SILC (% de personnes qui vivent dans un ménage dont le coût du logement représente plus de 40% du revenu disponible) présente d'ailleurs des contrastes énormes selon le statut de propriété du logement, puisque environ 2% des propriétaires belges sont concernés (qu'ils aient un prêt en cours ou non), alors que 31% des locataires le sont (13% pour les locataires dans les logements sociaux). Source : SILC 2009, calculs Eurostat.

⁹ Voir : Storms Bérénice, Tim Goedemé, & Karel Van den Bosch « *Het socio - vitaal minimum anno 2010* », CSB Bericht, December 2010 (voir : http://www.centrumvoorsociaalbeleid.be/sites/default/files/D%202010%206104%2010_december%202010.pdf)

Seuils de pauvreté et Budgets standards – Flandre – novembre 2010 – en €/mois

	Seuil de pauvreté (1)	Budget standard (2)	Rapport en % (2)/(1)
Femme âgée seule, en bonne santé			
Propriétaire sans charge hypothécaire	994	819	82%
Locataire dans le secteur privé	994	972	98%
Locataire dans le logement social	994	717	72%
Femme âgée seule, dépendante			
Propriétaire sans charge hypothécaire	994	964	97%
Locataire dans le secteur privé	994	1.110	112%
Locataire dans le logement social	994	856	86%
Couple âgé, dépendant			
Propriétaire sans charge hypothécaire	1.491	1.379	92%
Locataire dans le secteur privé	1.491	1.551	104%
Locataire dans le logement social	1.491	1.348	90%
Femme seule avec 2 enfants (4 et 8 ans), sans travail, en bonne santé			
Propriétaire avec charge hypothécaire	1.590	1.852	116%
Locataire dans le secteur privé	1.590	1.602	101%
Locataire dans le logement social	1.590	1.285	81%
Couple, un seul travailleur, deux enfants (4 et 8 ans), en bonne santé			
Propriétaire avec charge hypothécaire	2.087	2.109	101%
Locataire dans le secteur privé	2.087	1.907	91%

Source : CSB-UA

C'est ainsi qu'une étude financée par la Politique scientifique fédérale¹⁰ – qui vise à étendre aux deux autres régions la démarche flamande susmentionnée – montre (ou rappelle), par exemple, que :

- le loyer médian est nettement plus élevé à Bruxelles
- la STIB pratique des tarifs sociaux, pas les TEC
- les montants estimés pour une affiliation à un mouvement de jeunesse sont plus élevés en Communauté française qu'en Flandre
- les coûts de scolarité sont plafonnés en Flandre.

Le tableau ci-dessous, extrait de l'étude de la Politique scientifique fédérale compare différents budgets standards (calculés en fonction de la situation par rapport au logement) à différents revenus de personnes/ménages vivant d'allocations sociales exclusivement (les allocations familiales sont comprises quand il y a des enfants).

Différents budgets standards et différents revenus – Wallonie – 2009 - €/mois

	Budget standard en fonction du logement				Revenus		
	Loyer secteur privé	Loyer secteur social	Propriétaire sans crédit hypothécaire	Propriétaire avec crédit hypothécaire	Revenu d'intégration	Allocation de chômage	Invalidité
Femme/homme célibataire	1.027	740	815	1.190	712	830	976
Parent seul avec 2 enfants*	1.841	1.512	1.561	2.122	1.438	1.385	1.691
Couple	1.306	1.065	1.131	1.596	949	988	1.219
Couple avec 2 enfants*	2.109	1.777	1.844	2.406	1.437	1.449	1.756

Source : CSB, KHK et Université de Liège
* un enfant de 8 ans et un de 15 ans

¹⁰ Voir l'étude financée par la Politique scientifique fédérale, en collaboration avec le SPP Intégration Sociale : <http://www.ecosocdoc.be/static/module/bibliographyDocument/document/002/1389.pdf>

D'une manière générale, les travaux menés en Belgique dans cette optique débouchent sur quatre conclusions essentielles :

D'une manière générale, les travaux menés en Belgique dans cette optique débouchent sur quatre conclusions essentielles :

1. Dans l'immense majorité des situations, les ménages qui doivent se contenter des allocations sociales minimales n'ont pas assez pour rencontrer les dépenses nécessaires pour mener une vie digne ; c'est en particulier le cas pour les locataires dans le secteur privé et les propriétaires qui sont encore engagés dans un crédit hypothécaire ; la différenciation en fonction de la situation en matière de logement introduit de grandes différences sur le niveau du budget standard.
2. Les clés qui permettent de comparer les ménages en fonction de leur taille et de leur composition ne sont pas les mêmes que celles utilisées pour la norme de pauvreté européenne ; les écarts couple (avec ou sans enfants) / personnes seules (avec ou sans enfants) pour les budgets standards sont en général inférieurs à ceux utilisés pour calculer les seuils de pauvreté, comme le montre le tableau suivant (voir tableau ci-après).
3. La prise en compte des frais supplémentaires liés à la garde alternée peut augmenter le budget standard jusqu'à 43% (par rapport à la situation d'un couple non-séparé).
4. Les besoins sont évidemment et fondamentalement variables d'une situation à l'autre (en termes de santé, d'âge des enfants, de logement, etc.).

Note méthodologique : Le tableau suivant se lit ainsi : par exemple, la méthodologie du Budget standard implique qu'un couple sans enfant a besoin de 27% en plus quand il est locataire dans le secteur privé qu'une personne seule, également locataire dans le secteur privé. Ce pourcentage est de 50% dans la méthodologie du seuil de pauvreté.

Rapport des revenus entre les couples (avec ou sans enfant(s)) et les personnes seules (avec ou sans enfant(s)) dans la méthodologie du Budget standard et dans celle de la norme de pauvreté, en fonction de différents types de ménages et de la situation en matière de logement

	Loyer secteur privé	Loyer secteur social	Propriétaire sans crédit hypothécaire	Propriétaire avec crédit hypothécaire
Couple / personne seule				
Budget standard	1,27	1,44	1,39	1,34
Norme "seuil de pauvreté"	1,50	1,50	1,50	1,50
Couple avec deux enfants / personne seule avec deux enfants				
Budget standard	1,15	1,18	1,18	1,13
Norme "seuil de pauvreté"	1,28	1,28	1,28	1,28
Couple avec deux enfants / couple sans enfant				
Budget standard	1,61	1,67	1,63	1,51
Norme "seuil de pauvreté"	1,53	1,53	1,53	1,53

Source : CSB, KHK et Université de Liège - Calculs : IDD

Toutes ces conclusions sont perturbantes politiquement parlant ou devraient l'être.

La première parce qu'elle renvoie à l'insuffisance des minima sociaux pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

La seconde parce que qu'elle renvoie, notamment, aux différences isolé(e)/couple entre les différentes législations sociales, voire les incohérences entre celles-ci. De même, l'évolution des revenus en fonction du nombre d'enfants dans la législation fiscale (enfant(s) à charge) et dans la législation sociale (allocations familiales) est en-deçà de ce qui apparaît nécessaire.

La 3ème conclusion parce qu'elle rappelle que les risques socioéconomiques liés à la séparation - que certains auteurs classent dans les nouveaux risques sociaux¹¹ - ne sont de facto quasiment pas pris en compte dans les mécanismes de protection sociale.

Quant à la 4ème conclusion elle impliquerait logiquement que le revenu d'intégration (et autres minima sociaux) soit adapté au cas par cas, ce qui est contraire à la tradition sociale dans notre pays. Certes, un CPAS peut toujours décider d'accorder des aides supplémentaires pour tenir compte de situations spécifiques. Dans la réalité, ces aides sont inexistantes ou insuffisantes par rapport aux différences, par exemple, entre un bénéficiaire du DIS locataire dans le secteur locatif privé par rapport à un même bénéficiaire qui bénéficie d'un logement social.

Il faut ici préciser que l'approche du Budget standard n'est pas non plus exempte de faiblesses méthodologiques. La principale réserve vient de la définition même de la démarche qui est par nature très normative et qui touche au domaine très privé du 'comment' et 'quoi' consommer. Par exemple, concernant les postes d'alimentation, des diététiciens ont ainsi défini des menus sains, dont le coût a ensuite été estimé par l'équipe de recherche. Il y a un écart potentiel important entre ces menus sains et pas chers et la manière effective dont les gens consomment. Le budget alimentation tel que calculé par l'équipe de recherche nécessite concrètement du temps, des compétences diverses et une sensibilité 'culturelle' vers un manger sain et pas cher. L'ensemble de ces prérequis est sans doute assez éloigné du vécu des personnes à bas revenu.

De l'aveu des auteurs eux-mêmes : « *Le panier "alimentation" rencontre des problèmes d'acceptabilité particulièrement hors norme si on les compare au reste de ce standard budgétaire dans la mesure où les remarques à son sujet sont extrêmement virulentes (de la part des focus groupes). (...) La raison en tient au fait que c'est sur ce panier que le scénario le plus optimal de satisfaction des besoins se révèle être le plus éloigné des pratiques réelles tout autant que des attentes perçues comme légitimes et valorisées ; les pratiques alimentaires idéales sur lesquelles s'établit la norme budgétaire sont trop éloignées de la normalité sociale et en deviennent perçues comme stigmatisantes. (...) Une seconde zone de tensions fortes autour de l'acceptabilité du panier "alimentation" concerne le budget global qui paraît, pour beaucoup de participants, inférieur même à ce qu'y consacrent la plupart des personnes vivant des minima sociaux. (...)* »¹². On peut regretter que les remarques exprimées par les focus groupes n'aient pas été davantage prises en compte dans le calcul du panier de biens, de manière à garantir que l'exercice soit réellement participatif, et non une simple consultation des personnes en situation de pauvreté sur des décisions méthodologiques prises par ailleurs. Cela indique également qu'une prise en compte des dépenses d'alimentation plus conforme aux habitudes alimentaires des Belges aurait conduit à un montant budget standard plus élevé et donc à un écart plus grand encore avec les allocations sociales minimales.

INDICATEURS DE DEPRIVATION

La seconde approche mise en route pour élargir la vision monétaire et relative de la pauvreté consiste à définir et calculer des indicateurs de *déprivation*. Elle peut être matérielle et immatérielle.

¹¹ Voir, par exemple, Frank Vandenbroucke & Koen Vleminckx, « *Disappointing poverty trends : is the social state to blame ? An exercise in soul-searching for policy-makers* », CSB Working Paper, n° 11/01, January 2011

¹² Rapport de recherche financé par la politique scientifique fédérale, "Minibudget: quel est le revenu nécessaire pour une vie digne en Belgique ?", 2010. Voir : <http://www.ecosocdoc.be/static/module/bibliographyDocument/document/002/1389.pdf>

« La déprivation matérielle peut être définie comme l'incapacité de posséder les biens et services et/ou de se livrer aux activités qui sont ordinaires dans la société où l'on vit et qui sont perçues comme des nécessités. C'est donc une mesure plus absolue que la notion de pauvreté monétaire, relative, mesurant d'avantage la dispersion des revenus. »¹³

S'intéresser à ces manques peut trouver une justification dans la définition de Joseph Wresinski de la précarité : « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. »

Calculé sur la base des variables disponibles dans EU-SILC, les indicateurs de déprivation matérielle nouvellement adoptés se basent sur 9 items relatifs au fait que le ménage n'ait pas la capacité financière :

- de faire face à des dépenses imprévues
- de manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines
- de chauffer correctement son logement
- de partir une semaine par an en vacances
- d'éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement
- de disposer (si désiré) d'une voiture
- de disposer (si désiré) d'une télévision
- de disposer (si désiré) d'un téléphone
- de disposer (si désiré) d'une machine à laver.

A partir de ces items, on peut, pour chaque individu, calculer un score de déprivation, simple somme des désavantages auxquels le ménage dont il fait partie est confronté. Ce score varie de 0, lors d'une absence totale de désavantages, à 9, lorsqu'un ménage cumule tous les désavantages. Le principal indicateur européen est le taux de déprivation défini comme la proportion de personnes vivant dans un ménage qui ne peut pas se permettre au moins 3 de ces 9 items.

Ici aussi il faut préciser d'emblée que cette approche n'est pas non plus exempte de faiblesses méthodologiques, dans la mesure où cet indicateur s'appuie sur une liste d'items dont la disponibilité a été contrainte par le contenu de l'enquête EU-SILC. Certains de ces items peuvent ainsi être jugés comme influencés par l'identité culturelle ou les caractéristiques de la personne. Un module spécifique à la déprivation matérielle a été collecté en 2009 pour alimenter la réflexion quant à la révision des questions de base de l'enquête EU-SILC et pour construire un nouvel indicateur de déprivation matérielle, notamment pour les enfants.

Sur la base du tableau suivante, il apparaît que la proportion de personnes souffrant de pauvreté monétaire ou de déprivation matérielle est plus élevée en Wallonie qu'en Flandre. L'écart régional est toutefois plus marqué selon la déprivation matérielle que selon la pauvreté monétaire : en Wallonie, taux de déprivation (19%) et taux de pauvreté (18%) sont proches, alors qu'en Flandre, le taux de déprivation (6%) est près de deux fois moins élevé que le taux de pauvreté (11%).

On voit également que les personnes qui souffrent de pauvreté monétaire sont plus nombreuses à souffrir de déprivation matérielle en Wallonie qu'en Flandre.

¹³ Anne-Catherine GUIO, « Quels sont les facteurs de risque de pauvreté et de déprivation matérielle en Belgique et dans les Régions », Brèves de l'IWEPS, n° 16, octobre 2010 (voir : <http://statistiques.wallonie.be/dyn/14/fichiers/breves16.pdf>)

Distribution jointe de la pauvreté monétaire et de la déprivation matérielle – en % – 2008

	Pauvres uniquement	Pauvres et déprivées	Déprivées uniquement	Ni pauvres, ni déprivées	Total	Taux de pauvreté
Belgique	9	6	6	79	100	15
Wallonie	10	9	9	72	100	19
Flandre	8	3	3	86	100	11

Source : IWEPS

Ces résultats tendraient à montrer que la pauvreté monétaire se traduit par des difficultés quotidiennes plus importantes en Wallonie qu'en Flandre, soit du fait qu'elle dure depuis plus longtemps, soit qu'elle concerne des personnes qui souffrent davantage d'autres problèmes (absence du marché du travail, dettes, problèmes de santé, d'addiction ou autres précarités).¹⁴

Les chiffres montrent également que certains des groupes considérés comme plus à risque de pauvreté monétaire (comme les indépendants, les personnes âgées...), souffrent moins de déprivation matérielle. A l'inverse, parmi ceux qui semblaient échapper à la pauvreté, une part non négligeable fait face à des problèmes de déprivation matérielle substantielle (du fait de coûts importants en termes de santé, de transport, de garde d'enfants ou de logement).

Les travaux de l'IWEPS permettent donc de déterminer quatre catégories de personnes : celles qui ne souffrent ni de pauvreté monétaire ni de déprivation matérielle (79% en Belgique), celles qui sont "uniquement pauvres" (9%), celles qui sont "uniquement déprivées" (6%), et celles qui cumulent les deux problèmes (6%) et montrent que ces personnes ont des caractéristiques assez différentes.

Un croisement identique entre pauvreté subjective et pauvreté monétaire montre également (voir tableau du haut de la page suivante) que près de la moitié des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté ne déclarent pas de difficultés à joindre les deux bouts, et que 14% des Belges qui ont un revenu supérieur à ce seuil admettent en avoir.

Distribution jointe de la pauvreté monétaire (seuil de pauvreté) et de la pauvreté subjective – en % – 2008

	Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté monétaire et subjective	Pauvreté subjective uniquement	Aucunement pauvres	Total	Taux de pauvreté
Belgique	7	8	14	71	100	15
Wallonie	9	11	19	61	100	19
Flandre	6	4	11	79	100	11

Source : IWEPS

Ces résultats en confortent d'autres : les personnes pauvres (= sous le seuil de pauvreté monétaire) ne déclarent pas nécessairement avoir du mal à joindre les deux bouts et ne sont pas nécessairement déprivées, contrairement à beaucoup de ménages qui sont au-dessus du seuil de pauvreté.

LES INEGALITES SOCIO-CULTURELLES

On peut aussi être privé de "richesses" immatérielles : accès à l'enseignement supérieur, à la culture ou aux sports, accès aux participations à la vie sociale ou citoyenne, bénéficier d'un réseau

¹⁴ Anne-Catherine GUIO, op.cit.

de proches, bonne santé et longue espérance de vie (en bonne santé).

D'une manière générale, les personnes pauvres bénéficient pas ou moins de ces richesses immatérielles. Cela peut être parfois par goût (tout le monde n'aime pas les mêmes activités), certes (c'est vrai aussi pour ceux qui sont financièrement plus à l'aise). C'est le plus souvent par contrainte financière (de la difficulté ou de la honte de recevoir des amis ou des proches quand l'argent manque) et/ou par manque des "clés", connaissances, compétences nécessaires à une inclusion citoyenne pleine et entière.

L'ascenseur social via l'enseignement marche très peu pour les enfants de ménages pauvres ou précarisés (on peut même douter de ce qu'il ait jamais bien fonctionné). A titre d'exemple, en juin 2010, le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies pressait la Belgique de « *prendre les mesures nécessaires en vue d'abolir les frais de scolarité, de garantir à tous les enfants l'accès à l'enseignement indépendamment de leur statut socio-économique et de veiller à ce que les enfants issus de familles pauvres ne soient plus relégués aux programmes d'enseignement spécial* ». Ce dernier constat est largement relayé, notamment dans le manifeste « *Pauvreté et école, quelles priorités ?* », impulsé par le Délégué général aux droits de l'enfant » et signé par différentes associations de protection de l'enfance. Ce dernier réclame la mise en place de neuf mesures. Parmi elles, assurer la gratuité de l'enseignement fondamental, refonder l'enseignement maternel pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle d'émancipation sociale, interdire légalement l'exclusion des élèves de l'enseignement fondamental, assurer un soutien adéquat à l'enfant qui rencontre des difficultés d'adaptation pédagogique, ou encore reformer la formation de base et continue des enseignants afin d'y placer l'enfant au centre de la réflexion.

Les données suivantes indiquent que l'accès à un certain nombre de richesses immatérielles évolue avec les revenus (les corrélations sont bien établies, les explications le sont moins).

Divers indicateurs d'inégalités socio-culturelles – données les plus récentes disponibles¹⁵

	Bas de l'échelle des revenus	Haut de l'échelle des revenus
% de la population (de 16 ans et +) qui se considère en mauvaise santé	16,9	3,1
prévalence d'obésité (IMC30+)	16,6	8,5
% de la population (15 ans et +) qui est qualifié comme dépressif	17,9	4,7
score moyen en littératie (enquête PISA)	427	563
% de la population (de 16 ans et +) qui rencontre moins d'une fois par mois des proches qui n'habitent pas chez elles	18,6	7,7
% des personnes de 15 ans et + qui ne jouissent pas d'un support fonctionnel de bonne qualité (conseil, écoute...)	15,1	3,7
% des personnes de 16 ans et + qui ne participent pas aux activités sportives, récréatives ou artistiques (liste donnée)	71,3	46,3

Sources : OCDE-PISA, EU-SILC et Rapport Stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008, Plan d'Action National Inclusion sociale, Indicateurs, Septembre 2006

Il serait peut-être temps d'approfondir les mécanismes à l'œuvre en matières d'inégalités socio-culturelles, inégalités scandaleusement peu "travaillées" en Belgique.

¹⁵ Ces chiffres sont présentés pour le premier et le dernier quintile de revenu, sauf le score moyen en littératie qui est présenté pour les 25% de l'ensemble des élèves les plus favorisés (4ème quartile) et celui des 25% les plus défavorisés (1er quartile). Le degré de (dé)favorisation est mesuré à l'aide d'un indice du statut socioprofessionnel des parents.

CONCLUSIONS

Ces constats permettent de tirer quelques conclusions en matière d'appréhension de la pauvreté comme de diverses formes d'exclusions :

- on ne peut plus se contenter du seul indicateur de pauvreté monétaire, moins encore mettre tous les ménages pauvres dans une même catégorie indistincte ; il faut en particulier tenir compte de l'âge, la déprivation matérielle et immatérielle des personnes âgées étant moindre que la pauvreté calculée officiellement et de toute manière d'une nature différente ;
- ce n'est pas pour autant que nous acceptons l'approche de la Commission qui, dans sa Cible pauvreté pour 2020, reprend un chiffre global et traite sur le même pied toutes les personnes qui sont pauvres monétairement, avec en plus les personnes déprivées matériellement de manière sévère et celles qui vivent dans des ménages sans emploi sans nécessairement faire face aux autres problèmes ; au contraire, notre approche vise à mieux cerner les différents publics et les différentes difficultés rencontrées pour améliorer la définition et la mise en oeuvre des politiques ;
- il faut améliorer la connaissance des réalités socioéconomiques en recourant davantage aux banques de données administratives et en ne se satisfaisant pas d'enquêtes aux résultats parfois incertains ; de nombreux pays européens couplent par exemple l'enquête EU-SILC avec des données administratives afin d'améliorer la qualité et la précision de l'enquête. De nombreuses données administratives sont par ailleurs de véritables mines d'or largement sous-exploitées ;
- il faut travailler plus en termes de besoins, en distinguant les ménages en fonction de leur composition, de leur âge, du nombre et de l'âge des enfants..., en tenant compte des aides dont ils bénéficient (par exemple sous la forme d'un loyer social ou d'un tarif électrique réduit), pas seulement des revenus ;
- en particulier il faut tenir compte des résultats des travaux sur le budget standard pour redéfinir comment les besoins et revenus évoluent en fonction de la taille du ménage et de l'âge des enfants s'il y en a (les clés définissant les seuils de pauvreté par type de ménage sont d'évidence trop frustrés) ;
- l'expression n'est pas politiquement correcte mais il y a d'évidence un "noyau dur" de la population (entre 5 et 10%) qui cumule faibles revenus, difficultés matérielles, durée dans la pauvreté, faible implication sociale, accès limité voire nul à la culture, très peu ou pas d'espoir de voir "l'ascenseur social" fonctionner ;
- l'accent n'est pas assez mis sur les inégalités et iniquités en matière d'accès aux richesses immatérielles ; le faire permet d'élargir le débat, de ne pas se contenter du seul taux de pauvreté monétaire répété comme un mantra.

QUE FAIRE ALORS ?

Même si la pauvreté ne peut être réduite à une question financière, il est évidemment nécessaire d'améliorer la répartition des revenus. En revenir à la répartition de la fin des années 80 donnerait au moins 150 € en plus par mois aux ménages en bas de l'échelle des revenus. Les conclusions ci-dessus impliquent aussi une plus grande modulation des aides aux personnes en difficultés.¹⁶

De nombreux ménages bénéficient aussi de diverses aides. C'est devenu un véritable fouillis, source d'injustices. Exemple : un bénéficiaire du revenu d'intégration peut bénéficier d'un tarif réduit pour son électricité, pas un chômeur ou un travailleur précaire au revenu identique ! Il faut

¹⁶ Voir, sur ce thème : Philippe Defeyt, « *Distribution et redistribution des revenus : Indicateurs pour la Belgique – 1985-2008* », Institut pour un Développement Durable, février 2009

à la fois redistribuer une partie de ces aides (par exemple l'intervention "mazout") en augmentation des petits revenus et rendre les autres aides plus universelles et automatiques (par exemple en rendant les tarifs de l'électricité progressifs).

Puisque le logement apparaît dans toutes les études sur la pauvreté, en particulier les budgets standards, comme un élément essentiel, il faut en tirer la conclusion qui s'impose. En attendant l'augmentation du stock de logements sociaux, il faut, comme en Flandre, compenser financièrement les ménages qui ont droit à un logement social mais n'y ont pas accès par manque de places, autrement combler au moins en partie l'écart entre le loyer social et le loyer "privé" qu'ils paient. Cela comblerait une partie des écarts de niveaux de vie qui se creusent parmi les personnes pauvres. Nous pensons que le Fédéral, la région wallonne et les CPAS doivent se mobiliser et articuler leur action pour mettre en place cette compensation, quitte à répartir autrement les budgets des interventions sociales.

Mais qui pense encore qu'améliorer la situation matérielle des ménages en grandes difficultés va – comme par miracle – les inciter à recourir à la prévention en matière de soins dentaires (pourtant souvent gratuite) ou augmenter la réussite de leurs enfants dans l'enseignement ? Un effet positif n'est pas à exclure, mais les inégalités culturelles n'ont pas comme moteur premier les inégalités de revenus.

Repérer dès leur plus jeune âge les jeunes en difficultés et les soutenir sans les stigmatiser est la seule politique susceptible de réduire à terme toutes les formes de précarité et d'exclusion. Mais malgré beaucoup de bonnes intentions, peu est fait en la matière. Assurer que tous les enfants bénéficient d'un enseignement de qualité, libérateur, est en effet plus complexe que de donner 50 ou 100 € en plus par mois aux ménages à petits revenus (ce qui n'est déjà pas évident).

Il faut ici s'inspirer d'expériences étrangères, qui semblent concluantes, en matière d'accrochage, scolaire et culturel, de provision de biens et services gratuits (pourquoi en effet ne pas envisager une collation ou un repas gratuit pour tous les enfants scolarisés, quand on voit l'importance de l'alimentation sur la santé présente et future et la capacité à se nourrir sainement une fois adulte ?). En matière d'accès à l'enseignement supérieur on peut s'inspirer de diverses expériences étrangères ; on pense par exemple à l'expérience faite à Liverpool auprès des enfants défavorisés pour donner un contact avec l'université¹⁷ ou au programme *College Summit* de Jacob B. Schramm¹⁸

Ne peut-on par ailleurs évaluer les nombreux dispositifs d'aides et de déductions d'impôts qui ne bénéficient pas aux plus fragilisés, faute d'éligibilité, de revenu imposable suffisant ou d'informations. Pensons notamment au dispositif OMNIO par exemple qui loupe une part énorme de la population visée faute d'informations adéquates, pensons aux difficultés des plus démunis qui sont propriétaires pour bénéficier des aides au logement quand ils ne disposent pas des moyens suffisants pour engager des dépenses de réhabilitation, pensons aux personnes à qui le choix d'une réduction du temps de travail subsidiée pour élever les enfants ne se pose pas réellement, vu la faiblesse de leur salaire ou leurs conditions de travail.

¹⁷ Voir, notamment : <http://www.liv.ac.uk/educational-opportunities/primary/Schools/index.htm> et <http://www.guardian.co.uk/education/2005/nov/29/accesstouniversity.primaryeducation>

¹⁸ « *College Summit builds the capacity of schools to dramatically increase college-going school- and districtwide. Trained student influencers build college-going culture, while teachers and counselors use a managed curriculum and technology tools to help all students create postsecondary plans and apply to college. Data and accountability tools equip school leaders to manage improved student outcomes. The result: all students see high school graduation as a launching pad to successful futures.* » <http://www.collegesummit.org>

Béa Cantillon¹⁹ interprète la stagnation de la pauvreté durant les années précédant la crise (alors que il y avait une croissance des revenus et de l'emploi) par une érosion des transferts sociaux dédiés aux plus pauvres au profit de piliers qui ont bénéficié aux plus aisés (comme les pauses-carrières et autres aménagement du temps de travail), dans un contexte où l'activation et la remise à l'emploi était considérée comme la panacée, au mépris d'une détérioration de la situation de ceux qui restaient en dehors de l'emploi.

Enfin, on peut aussi s'inspirer pour refonder la lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion d'expériences faites dans les pays du sud, comme ce magnifique programme d'éducation à la musique qui existe au Venezuela depuis plus de 30 ans (voir encadré).

Vénézuéla : La musique comme moyen de prévention contre la pauvreté

En 1975, Antonio Abreu eut l'idée d'apprendre la musique aux enfants des rues. Aujourd'hui, le Venezuela compte plus de 110 000 jeunes musiciens et des centaines d'orchestres qui ramènent leur inspiration et leur créativité dans leurs foyers. (...)

Comment rendre heureux les gens pauvres ?

Prenons un exemple (au) Venezuela. Pays des extrêmes, où les villas luxueuses et les grattes-ciel côtoient les bidonvilles de Caracas, la capitale. Ici, un tiers de la population vit dans l'extrême pauvreté et les enfants grandissent dans un environnement dominé par la violence et l'absence de perspectives d'avenir. Au Venezuela, 30% de la population a moins de 15 ans.

Voici comment faire :

En 1975, José Antonio Abreu, ouvrit une voie alternative en enseignant la musique à ces enfants et en fondant l'Orchestre National Symphonique des Jeunes, aujourd'hui devenu la Fondation d'Etat pour le Système National d'Orchestre pour les Enfants et les Jeunes du Venezuela. Cette fondation regroupe 120 orchestres de jeunes, 60 orchestres d'enfants et plusieurs chorales, ateliers, instituts et programmes pour enfants en situation de handicap.

Le travail de José Antonio Abreu n'a pas seulement permis d'améliorer le bonheur, la performance et l'intégration sociale de chaque enfant, mais a également développé la musique et la culture dans les communautés pauvres. José Antonio Abreu a été nommé pour la récompense du « Right Livelihood » en 2001 pour « avoir fait partager à d'innombrables enfants et communautés les joies et les bienfaits de la musique, en particulier auprès des plus pauvres, et pour avoir œuvré à une renaissance culturelle et musicale unique. »

Selon José Antonio Abreu, la pauvreté matérielle peut être vaincue par la richesse spirituelle, qui offre une disposition mentale, des principes éthiques et des instruments intellectuels efficaces pour surmonter la pauvreté. Après seulement quatre années, le gouvernement vénézuélien a débloqué des fonds importants pour la création d'une fondation nationale. D'autres institutions se sont jointes à l'initiative: le PNUD, la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Corporation Andine de Financement (CAF) et plusieurs ambassades. (...)

La Fondation d'Etat pour le Système National d'Orchestre pour les Enfants et les Jeunes du Venezuela (FESNOJIV) a été louée internationalement, notamment avec la récompense de l'UNESCO pour la musique internationale en 1993/4, la citation comme programme exemplaire de réduction de la pauvreté par le PNUD et l'obtention du Prix Nobel alternatif, la récompense du *Right Livelihood* en 2001.

Grâce à cette initiative, le Venezuela dispose d'un incroyable réseau musical : environ 1.200 orchestres de jeunes, 60 orchestres d'enfants et plusieurs chorales ont été créés dans le pays, rassemblant plus de 110.000 membres. En recevant son prix à Stockholm, José Antonio Abreu a déclaré : « Un orchestre est bien plus qu'une structure artistique. Pour les musiciens, il s'agit de collaboration, de discipline commune et d'une expérience de la vie en communauté ». « Ces enfants ne feront jamais la guerre », une phrase qui prend tout son sens dans le contexte de pauvreté dans lequel grandissent beaucoup de ces enfants.

Beaucoup d'enfants des rues peuvent ainsi goûter à la confiance, à l'amitié, à la joie, combinant musique et communauté pour la première fois. D'autres ramènent la joie, l'inspiration et l'amitié dans leurs familles défavorisées, qui deviennent à leur tour un maillon de la chaîne du soutien aux orchestres. La clé de ce succès a été un changement de politique fondamentale. José Antonio Abreu a aboli les structures élitistes dans le domaine de la musique. Sa vision était de combiner le travail social et la musique classique en transformant l'éducation musicale en un droit fondamental pour les enfants, quel que soit leur statut social ou financier. Les instruments sont donnés gratuitement et les membres peuvent prendre deux à trois heures de cours par jour sans rien payer. Cette initiative renforce les activités en communauté en apportant de nouvelles compétences sociales et de l'amitié.²⁰

¹⁹ Bea Cantillon, "Disambiguating Lisbon. Growth, Employment and Social Inclusion in the Investment State", CSB Working Paper n° 10 / 07, October 2010

²⁰ Source : http://www.pnyv.org/index.php?id=34&L=2&tx_ttnews%5Btt_news%5D=274&tx_ttnews%5BbackPid%5D=17&cHash=9483d24dc6

Deux nécessités ressortent de notre analyse : changer notre vision (en particulier élargir et nuancer la seule approche du taux de pauvreté monétaire) et mettre en oeuvre d'autres priorités d'action. Sans cela, le risque est de continuer à radoter, en se donnant bonne conscience.

Deux annotations encore, essentielles.

La première concerne le rôle des CPAS. Les principes d'action sont ici relativement bien définis. La sécurité sociale et l'assistance sociale distribuent des revenus. Le revenu d'intégration sociale est différencié uniquement en fonction de la composition du ménage. Certes, les CPAS peuvent essayer de tenir compte d'autres réalités (par exemple des soins de santé très coûteux), mais ils le font alors sur fonds propres. Financièrement il leur est quasiment impossible de tenir compte de la cherté des loyers dans le secteur privé, sauf pour la garantie locative. Seule exception près : une intervention – remboursable ou pas – dans le premier loyer, dans un nombre limité de situations.

Sur base des constats qui précèdent, il faudrait redéfinir l'intervention de chaque acteur :

- le revenu d'intégration et les allocations familiales majorées devraient (plus ou mieux) tenir compte d'autres critères que la seule composition des ménages ; les aides en matière d'énergie devraient être intégrées dans les montants de base du revenu d'intégration (et des autres minima sociaux) ;
- les Régions devraient intervenir – directement ou indirectement – dans le coût des loyers et mettre sur pied un système simple, non stigmatisant, de tarification progressive de l'énergie (gaz et électricité) ;
- les Communautés devraient améliorer/recalibrer leurs interventions en matière d'enseignement, de garde des enfants, etc.
- les CPAS pourraient alors mieux se concentrer sur les réponses les plus adéquates à apporter aux nombreuses autres différences entre personnes en difficultés.

Seconde annotation. Il ne suffit pas de (re)définir des revenus minima ou des seuils d'intervention. Encore faut-il – dans le système social belge – indexer ces montants de manière appropriée. Hors, en période de plus forte augmentation tendancielle des loyers, des prix alimentaires et énergétiques, les indices belges, en particulier l'indice-santé, sous-estiment la perte de pouvoir d'achat des petits revenus.²¹ Un instrument spécifique s'impose peut-être en bas de l'échelle des revenus.

²¹ Voir, notamment : Vincent Bodart et Jean Hindriks, « Les belges sont-ils tous égaux face à l'inflation ? », Mémo 1/2006, Itinera Institute, 22 mai 2006 et Philippe Defeyt, « Indice des prix, indexation et pouvoir d'achat des ménages à petits revenus », Institut pour un Développement Durable, novembre 2007

ANNEXES

Annexe 1

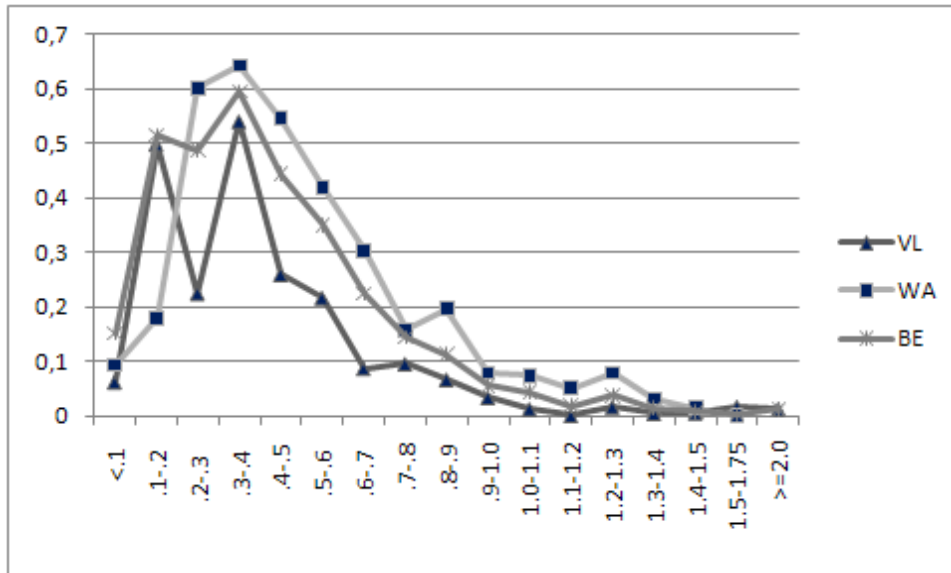
Taux de pauvreté en fonction de diverses caractéristiques, 2009

	Flandre	Wallonie	Belgique
Par type de ménage			
<i>Ménages sans enfants</i>			
2 adultes, < 65 ans	7,3	10,7	9,5
2 adultes, au moins un 65 ans ou +	21,3	18,5	20,9
Autres ménages	3,6	7	5,2
<i>Tous ménages sans enfant</i>	<i>12,1</i>	<i>18,5</i>	<i>15,1</i>
<i>Ménages avec enfant(s)</i>			
Isolé avec enfants	22,3	51,4	36,9
2 adultes, 1 enfant	3,8	12	8,4
2 adultes, 2 enfants	3,6	9,5	8
2 adultes, 3+ enfants	10,8	16,6	15,8
Autres ménages avec enfants	11,2	9,3	11,7
<i>Tous ménages avec enfant(s)</i>	<i>8,3</i>	<i>18,3</i>	<i>14,1</i>
<i>Personnes isolées</i>			
Isolé (<65 jaar)	10,4	25,9	18,2
Isolée (<65 jaar)	16	37,3	24
Isolé (>65 jaar)	15,6	28,2	21,1
Isolée (>65 jaar)	22,1	31	25,2
<i>Toutes personnes isolées</i>	<i>15,7</i>	<i>30,6</i>	<i>21,9</i>
Par âge			
0-15 ans	9,8	21,7	16,4
16-24 ans	8,1	21,1	16,2
25-49 ans	6,5	14,5	10,8
50-64 ans	9,3	16,4	12,9
65 ans et +	20,2	23,2	21,6
Par niveau d'éducation			
Bas	18	27,6	23,8
Moyen	8,1	14,4	11,2
Haut	4,3	8,6	6,5
Selon l'intensité en travail			
<i>Ménages sans enfant</i>			
IT = 0	21,2	35	29,9
0 < IT < 1	4,5	8,4	6,9
IT = 1	2,9	5,1	3,6
<i>Ménages avec enfant(s)</i>			
IT = 0	68,2	74,8	75,4
0 < IT < 0,5	42,7	45,3	46,9
0,5 < IT < 1	7,9	14,2	12,4
IT = 1	2,3	4,6	3,3

Source : SILC-DGSIE_

Annexe 2

Taux de déprivation matérielle, selon le niveau de revenu du ménage (exprimé en % du revenu médian national), Belgique, Flandre et Wallonie, 2007



Source : EU-SILC 2007 cross-sectional data-files, version UDB 01.08.09. Les données relatives à Bruxelles ne sont pas présentées, à cause de la taille d'échantillon bruxellois trop restreint.

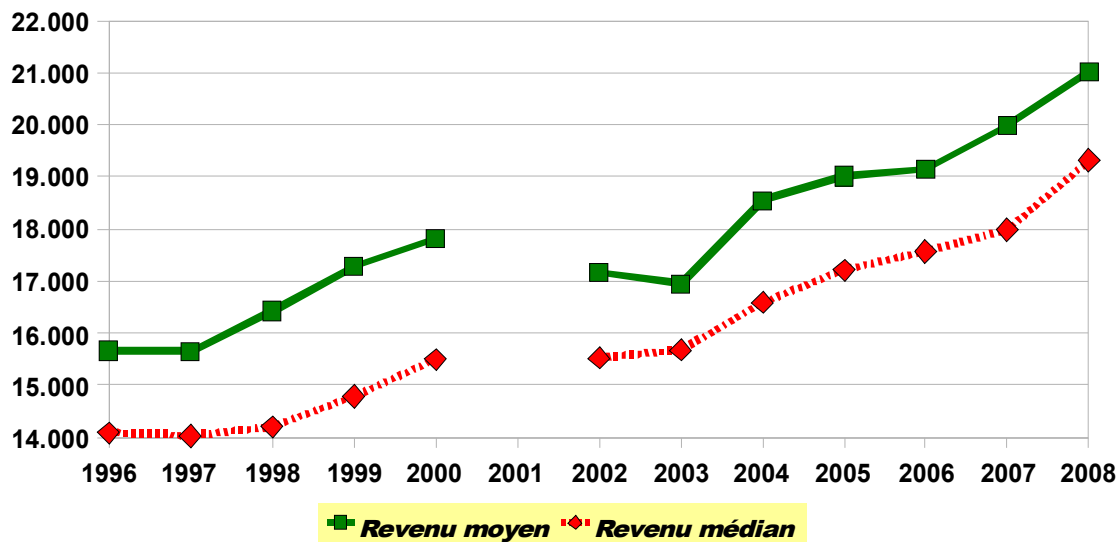
Note de lecture : Chacun des intervalles de revenu, un taux de déprivation a été calculé. Par exemple, en Belgique, il y a 60% de personnes déprivées parmi celles dont le revenu équivalent du ménage se situe entre 30% et 40% du revenu médian national (qui vaut 16.312 euros).²²

²² Anne-Catherine GUIO (2010), op.cit.

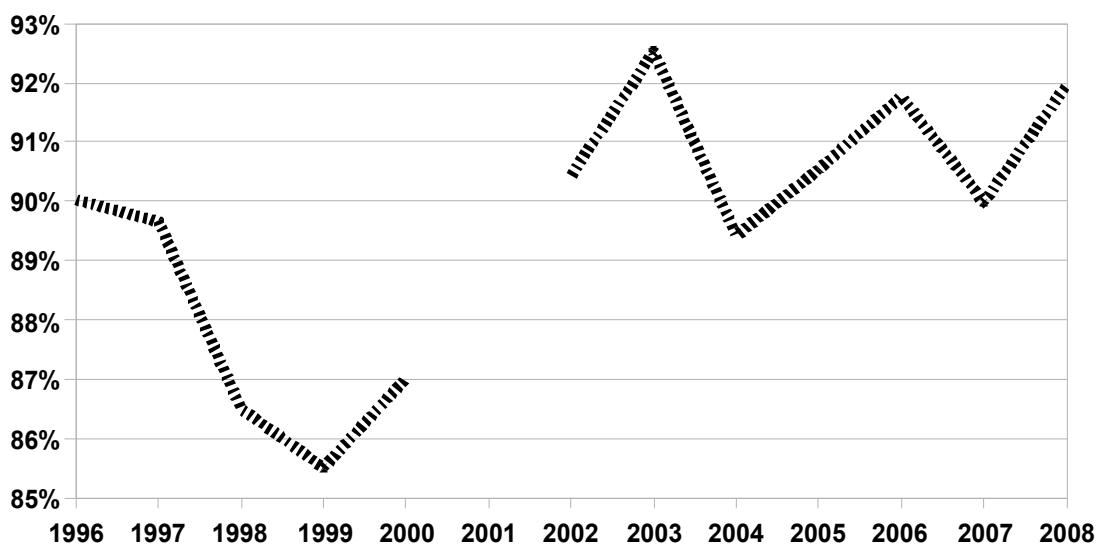
Annexe 3

Revenu annuel moyen et revenu annuel médian dans les enquêtes SILC

En Euros (à prix courants)



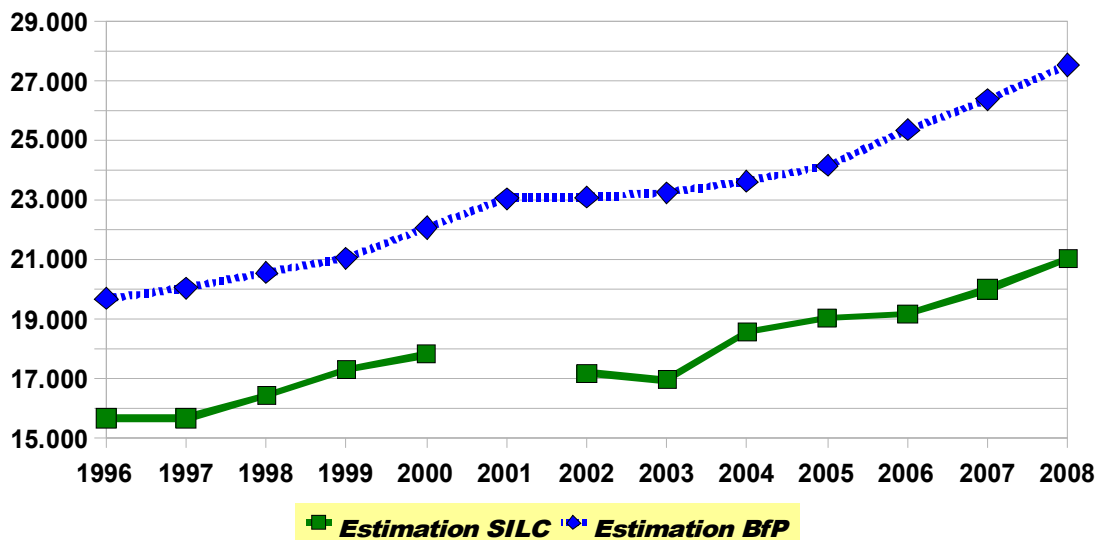
Revenu médian en % du Revenu moyen (SILC)



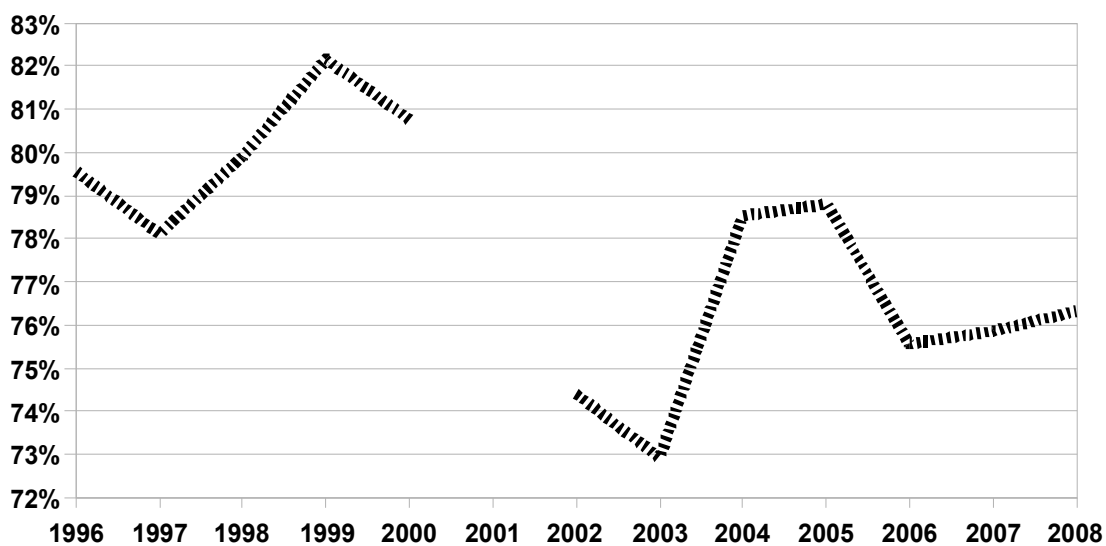
Source : SILC-EUROSTAT - Calculs : IDD

Revenu annuel moyen : approches SILC et Comptabilité nationale (Bureau fédéral du Plan)

En Euros (à prix courants)



Revenu moyen SILC et % du Revenu moyen Bureau fédéral du Plan



Source : Bureau fédéral du Plan, INS et SILC-EUROSTAT - Calculs et estimations : IDD